



SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. —
Séance du 3 juin 1890. — Présidence de M. Arloing. — M. le
comte de Charpin-Feugerolles présente à la Compagnie, au nom de
M. Valentin-Smith, membre émérite, les neuf premiers fascicules,
publiés par ce dernier, du texte de la Loi Gombette, en s'exprimant de
la manière suivante : « Messieurs, M. Valentin Smith, auquel son
« grand âge permet difficilement de sortir le soir, m'a prié de vous pré-
« senter, en son nom, les neuf premiers fascicules de la Loi Gombette.
« L'Académie voudra s'associer, j'en suis certain, à l'hommage public
« qui a été rendu, par la Société de la Diana, à l'éditeur de la Loi
« Gombette, dans sa séance du 13 mars dernier. Cette publication qui
« constitue un véritable monument élevé à la science de l'histoire et
« de la jurisprudence, a été entreprise à Lyon, depuis quelques années,
« par notre vénérable confrère, qui a conservé, à l'âge de 94 ans, toute
« la vigueur morale et intellectuelle de l'âge mûr ; il a poursuivi son
« œuvre avec une persévérance infatigable, ne se laissant décourager
« par aucune difficulté (*ad finem fortiter*), et ces difficultés ont été
« grandes et nombreuses, puisqu'il lui a fallu se procurer des copies
« exactes des textes de douze manuscrits connus, dont huit sont con-
« servés à la Bibliothèque nationale, deux en Allemagne (à Wolfen-